



LES RÉSEAUX D'ÉDUCATION PRIORITAIRE

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. Pour cela, elle renforce l'action pédagogique et éducative dans les établissements scolaires des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

EN BREF

- La politique d'éducation prioritaire concerne les écoles et collèges des territoires où se concentrent les plus grandes difficultés socio-économiques.
- Elle concerne environ un élève sur cinq.
- Elle y renforce l'action pédagogique et éducative afin d'encourager la réussite de chaque élève.

Des moyens supplémentaires pour assurer la réussite scolaire

La politique d'éducation prioritaire est mise en œuvre dans les territoires où les difficultés sociales et économiques des habitants sont les plus importantes. Elle vise à renforcer l'action pédagogique de l'école maternelle au collège, afin de permettre à tous les élèves d'acquérir les savoirs fondamentaux : lire, écrire, compter et respecter autrui.

Il existe deux types de réseaux d'éducation prioritaire :

- **les REP** (réseaux d'éducation prioritaire) ;
- **les REP+** (réseaux d'éducation prioritaire renforcés) qui bénéficient de moyens supplémentaires.

Les établissements scolaires de l'éducation prioritaire suivent les mêmes programmes et répondent aux mêmes exigences que l'ensemble des écoles en France, tout en bénéficiant de moyens supplémentaires pour combattre les inégalités scolaires.

À SAVOIR

Les chiffres de l'éducation prioritaire

En 2017, on compte 1097 réseaux d'éducation prioritaire (REP) organisés autour d'un collège, dont 365 réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+).

Un élève sur cinq est scolarisé dans une école ou un collège en REP ou REP+.

Source : Canopé

Dans un réseau d'éducation prioritaire, l'élève bénéficie :

- **des CP et CE1 dédoublés**, afin d'assurer les meilleures conditions pour l'acquisition de la lecture et de l'écriture dès les premières années d'apprentissage ;
- **à partir du CE2, d'une plus petite classe, avec moins d'élèves**, pour une meilleure qualité d'enseignement ;
- d'un meilleur encadrement, grâce à des personnels supplémentaires et mieux formés (professeurs, CPE supplémentaire au collège, personnels sociaux et de santé, réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), etc.) ;
- de moyens supplémentaires pour organiser des sorties, des projets interdisciplinaires ;
- d'un internat de proximité dans certains cas ;
- d'une scolarisation possible avant ses trois ans pour la maternelle.

Un établissement scolaire classé REP relève de quatre critères :

- le taux d'élèves issus d'une catégorie socio-professionnelles défavorisée ;
- le taux d'élèves boursiers ;
- le taux d'élèves résidant dans une [zone urbaine sensible](#) (ZUS) ;
- le taux d'élèves ayant redoublé avant la sixième.

Dans les territoires rencontrant le plus de difficultés, l'établissement scolaire peut devenir membre d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+), qui dispose de moyens supplémentaires, notamment pour les professeurs (formation continue, emploi du temps aménagé pour permettre des réunions collectives et assurer un meilleur suivi des élèves, etc.).

Le projet de réseau

L'ensemble des acteurs et des partenaires de l'éducation prioritaire (parents d'élèves, associations, membres des équipes éducatives, élus, etc.) élaborent en commun un **projet de réseau**. Ce projet, qui tient compte du contexte local, définit pour quatre ans les objectifs que se fixe le réseau d'éducation prioritaire. Un comité de pilotage associant tous les partenaires se réunit au moins deux fois dans l'année.

Une pédagogie bienveillante et exigeante

Pour assurer les enseignements, les équipes éducatives des réseaux d'éducation prioritaire s'appuient sur le [référentiel de l'éducation prioritaire](#), régulièrement mis à jour. Ce référentiel préconise une approche pédagogique bienveillante et exigeante, à la fois consciente des difficultés que peuvent rencontrer les élèves et attentive à leurs progrès comme à leur investissement personnel.

Les réseaux d'éducation prioritaire sont particulièrement attentifs au suivi des élèves.

- Des évaluations diagnostiques s'assurant du niveau des élèves sont mises en œuvre, en priorité lors des années d'entrée dans un nouveau cycle (CP, CM1, 5e).
- En troisième, en vue du brevet, les élèves passent deux brevets blancs, afin de s'entraîner au mieux aux différentes épreuves.
- Des "contrats de confiance" ou des tutorats peuvent être mis en place pour suivre les progrès des élèves en difficulté.
- Un groupe de prévention contre le décrochage scolaire (GPDS) est mis en place dans les établissements.
- Pour préparer son entrée en 6e, les élèves peuvent aussi bénéficier de [stages de soutien](#) pendant les vacances.

La coopération avec les parents d'élèves et les partenaires locaux

Pour les élèves, en particuliers ceux les plus en difficultés, la relation de confiance entre l'école et les parents est primordiale, afin qu'ils puissent s'appuyer sur une communauté d'adultes partageant une vision commune de ses apprentissages.

C'est pourquoi, au cours de l'année, vous serez invités à suivre des réunions d'information où vous pourrez obtenir des réponses à vos questions, vous renseignez sur les attentes de l'école, ou sur les moyens d'accompagner votre enfant dans sa scolarité.

Des entretiens personnalisés sont conduits avec les parents avant les rentrées de petite section, de CP et de sixième, afin d'accompagner l'enfant lors de ces étapes importantes de leur scolarité.

Les réseaux d'éducation prioritaire entretiennent également des contacts privilégiés avec les associations péri-éducatives (sport, culture, santé, citoyenneté...) locales. Les services sociaux et de santé (protection maternelle et infantile, assistante sociale de secteur, aide sociale à l'enfance...) sont également associés au volet d'éducation à la santé et à la citoyenneté de ces réseaux. Le chef d'établissement et l'inspecteur de l'éducation nationale sont en lien avec les autorités municipales pour veiller à la sécurité des abords de l'établissement scolaire.

À SAVOIR

Soutien financier aux familles

La volonté d'offrir à tous les élèves les mêmes chances de réussite conduit également à renforcer l'aide aux familles en situation de précarité économique.

Après une revalorisation des bourses de lycée de 10 % à la rentrée 2016, les bourses de collège sont à leur tour revalorisées de 25 % à la rentrée scolaire 2017.

Une enveloppe de 43 M€ supplémentaires sera consacrée à cette mesure au titre de son impact en 2018.

Retrouvez le simulateur de bourse sur education.gouv.fr.

POUR ALLER PLUS LOIN

Plus d'informations sur education.gouv.fr.

Publié le 31 août 2018